



# SWISSE EQUESTRIAN FORUM 2026

## WORKSHOP DRESSAGE

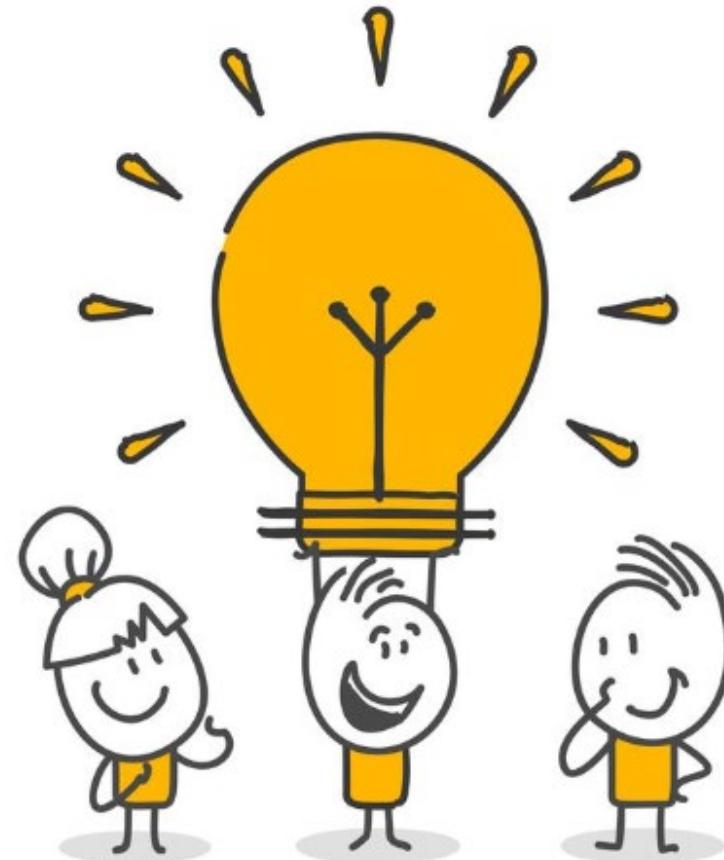
ONE TEAM. ALL TOGETHER.



# Ordre du jour

1. Accueil
2. Objectifs des Workshops
3. Processus de modifications du règlement
4. Workshop en groupes
5. Clôture

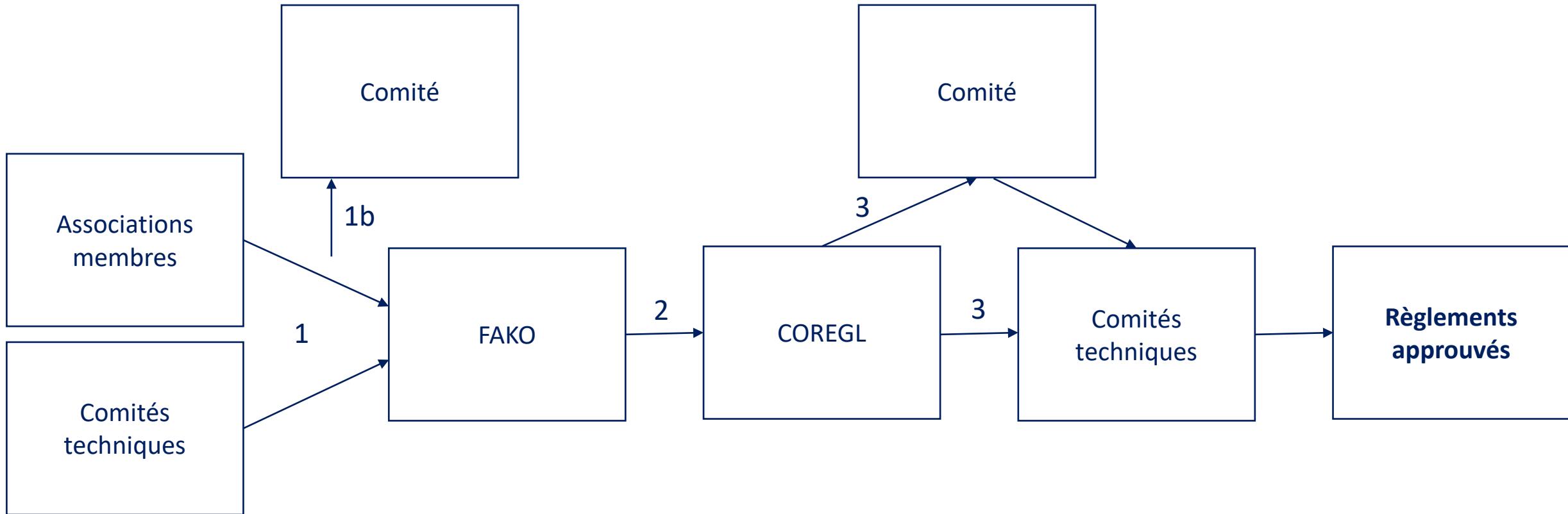
# But du Workshop





# PROCESSUS DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT





*L'adaptation des directives se fait par le biais de la FAKO et est validée par les CT. Le COREGL et/ou le comité directeur peuvent être consultés à la demande des CT.*

# Rôle des comités et des commissions

## CT

Double fonction : envoi de demandes de modification de leurs règlements de discipline et validation ou rejet définitif des différentes demandes.

*Composition : identique*

## FAKO

Une FAKO par discipline. Analyse et prise de position (sur la modification et le type de modifications).

*Composition : 1 à 2 représentants de la CT - un membre du comité par AR - max. 2 experts*

## COREGL

Analyse pour s'assurer que les modifications sont pleinement conformes aux questions juridiques, vétérinaires, éthiques et de bien-être des chevaux et que les modifications s'inscrivent dans le cadre de la stratégie 2030 et du développement de Swiss Equestrian. Décision s'il s'agit de règlement, directive ou projet et s'il s'agit d'une modification Ordinaire ou Urgente.

*Composition : 1 représentant par AR – 1 représentant de la SAKO – 1 représentant de l'OETKO et sans droit de vote : CEO SE – membre de la CT*

## Comité

Le comité reçoit les demandes de modification au début du processus pour en prendre connaissance. Dans une phase ultérieure, le comité reçoit les demandes de modification avec les avis de la FAKO et de la COREGL et peut prendre position à l'attention des comités techniques.

# Trois types de décrets

## Règlements

Conditions de participation aux manifestations, règles sportives et techniques des manifestations, rôle des officiels, conditions d'organisation d'une manifestation, comportements et sanctions en cas de non-respect des règles.

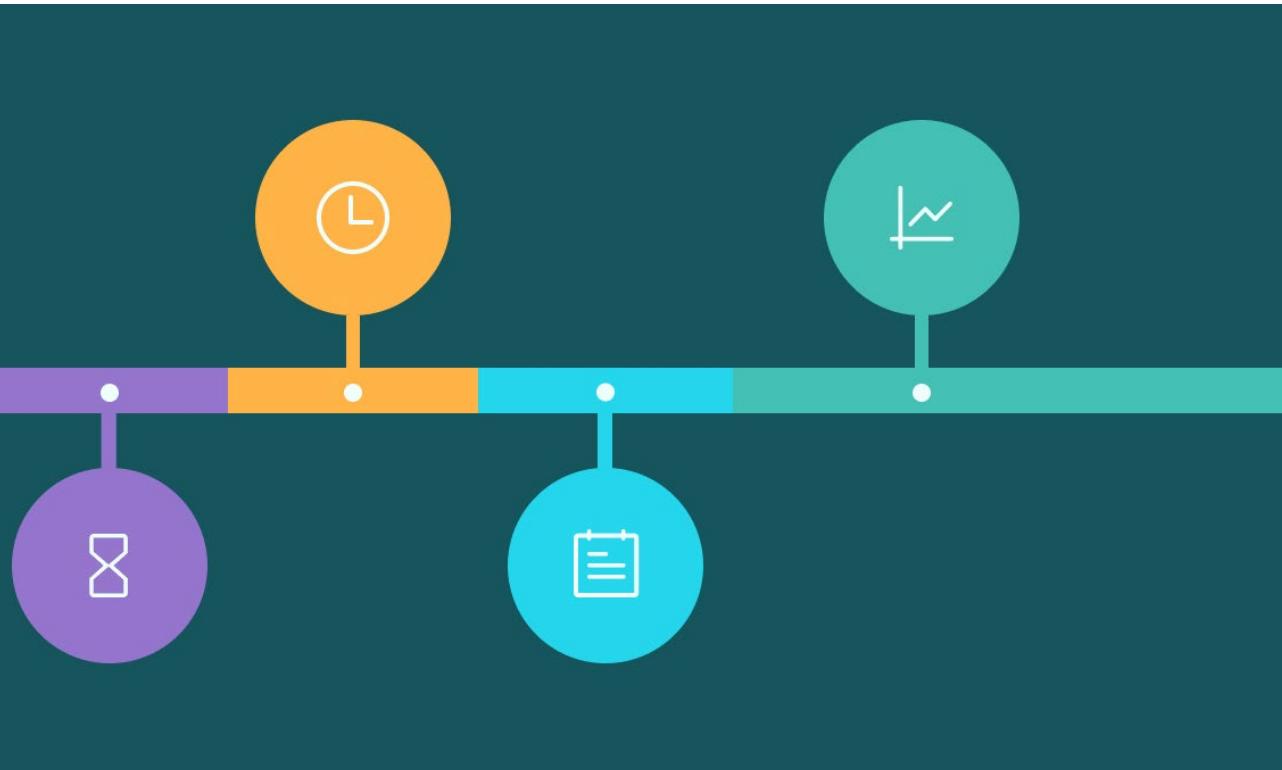
## Directives

Directives pour les différentes disciplines. Soit des recommandations, des dispositions d'exécution ou des données techniques (guidelines) qui s'appliquent à certains concours ou épreuves. Entre-autre des informations sur certaines manifestations ou séries, mors ou matériel, leçons etc.

## Projets

Lorsqu'une discipline souhaite réaliser une phase pilote avec un nouveau concept. Ce projet est décrit et réglementé par la discipline et peut être mené sous cette forme pendant maximum deux ans. Il sera ensuite évalué par le CT et la FAKO afin de voir s'il doit être intégré dans un règlement. Si tel est le cas, la procédure de modification de règlements s'appliquera.

# Rythme



## Règlements

- Modifications ordinaires - 4 ans
- Modifications urgentes - Possible en permanence

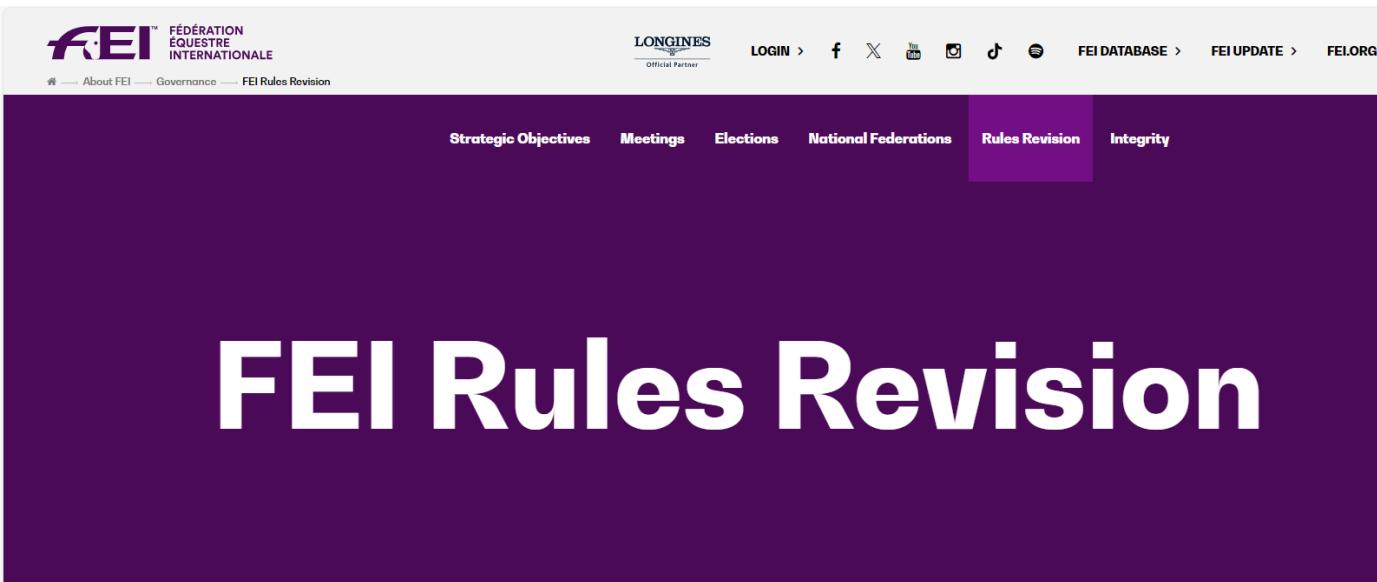
## Directives

- Modifications ordinaires - 2 ans
- Modifications urgentes - Possible en permanence

## Projets

- Chaque année
- 2 ans maximum

# Modifications selon le calendrier FEI



**Modifications en 2025 pour le 01.01.2026**  
Saut, voltige, attelage

**Modifications en 2026 pour le 01.01.2027**  
CC, dressage, para-dressage

**Modifications en 2027 pour le 01.01.2028**  
Reining, Endurance, Tetrathlon



# SWISSE EQUESTRIAN FORUM 2026

# WORKSHOP

ONE TEAM. ALL TOGETHER.

# Thèmes à discuter du règlement de dressage

- 1. Limitation de la somme de points de gain
  - Extrait du règlement actuel
  - Adapter les points de gain (GWP) ? Des exceptions nécessaires (p. ex. âge des chevaux) ? Différencier FB03/05 + autres ? « Amateur » ? Avec licence R : 1 × Saint-Georges ? Etc.
- 2. Équipement du cheval / du cavalier → modifications nécessaires ?
- 3. Divers – quelles autres suggestions avez-vous concernant des modifications à apporter au règlement de dressage ?
- 4. Gestion du « jugement des élèves » ? Ou « l'élève juge l'entraîneur » ? Qui est considéré comme entraîneur ?

# Limitations actuelles des points de gain (GWP)

- **Dans des épreuves de niveau FB :**

Sont exclus les couples ayant obtenu, en épreuves de dressage, plus de 160 points de gain à la clôture des engagements, au cours de l'année en cours et de l'année précédente, en Suisse ou à l'étranger. (**14 victoires**)

- **Dans des épreuves de niveau L :**

Sont exclus les couples ayant obtenu, en épreuves de dressage, plus de 1'200 points de gain à la clôture des engagements, au cours de l'année en cours et de l'année précédente, en Suisse ou à l'étranger. (**18 victoires**)

- **Dans des épreuves de niveau M :**

Sont exclus les couples ayant obtenu, en épreuves de dressage, plus de 3'000 points de gain à la clôture des engagements, au cours de l'année en cours et de l'année précédente, en Suisse ou à l'étranger. (**15 victoires**)

- **Dans des épreuves de niveau S – Petit Tour :**

Sont exclus les couples ayant obtenu, en épreuves de dressage, plus de 15'000 points de gain à la clôture des engagements, au cours de l'année en cours et de l'année précédente, en Suisse ou à l'étranger.

## Autres thèmes de discussion

1. Détection des talents – cheval ou cavalier·ère ?
2. Épreuves « seniors » 50+ ?
3. Séparation amateur / professionnel ? Qu'est-ce qu'un/une professionnel·le ?
4. Possibilités de simplification pour les organisateurs (coûts) ?
5. Formation des juges : quel niveau faut-il avoir soi-même monté pour pouvoir juger tel ou tel niveau ? Ou comment l'évaluer autrement ?



# SWISSE EQUESTRIAN FORUM 2026

MERCI BEAUCOUP  
POUR VOTRE ATTENTION

